



NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2025

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif.

SOMMAIRE

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2026

DETAIL DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

- A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- C. LE RESULTAT COMPTABLE

TRESORERIE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

RAPPEL DES DOTATIONS ET PEREQUATIONS

PRINCIPAUX RATIOS



LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2026

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 ont été débattues lors du conseil municipal du 13 novembre 2025. Le budget primitif 2026 présenté est conforme à ces orientations.

Il s'inscrit dans un contexte financier particulièrement contraint et dans un environnement institutionnel et politique marqué par une forte instabilité, caractérisés notamment par :

- Une faible dynamique des bases de fiscalité directe locale (hausse des valeurs locatives limitée à +1,5 %) ;
- La poursuite de la réduction de la dotation globale de fonctionnement (DGF), initialement instituée en compensation de la suppression de la taxe professionnelle ;
- Des transferts de compétences sans transfert corrélatif de ressources (en 2025, les communes deviennent autorités organisatrices du service public de la petite enfance, sans compensation financière) ;
- Des prélèvements sur le budget communal pour participer au redressement des comptes publics nationaux (instauration en 2025 d'un prélèvement « temporaire » intitulé DILICO, reconduit en 2026).

Dans ce contexte, les communes sont conduites à prévoir, pour l'exercice 2026, des budgets à dépenses propres stables, ce qui impose de poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement :

- En rationalisant l'organisation des services,
- En améliorant les procédures de gestion grâce à la numérisation (qui permet aujourd'hui surtout de faire face à la complexité administrative),
- En recherchant des pistes de mutualisation au niveau intercommunal, avec des résultats toutefois très hétérogènes selon les territoires.

Dans ce cadre, la Ville de Vaucresson présente un budget dont les principaux soldes de fonctionnement sont les suivants :

- Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 16 777 k€, en progression de +1,1 % ;
- Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 0,1 % sur l'année, à rapporter à une inflation prévisionnelle de 1,5 % ;
- Le résultat de fonctionnement s'élève à 1 237 k€, en hausse de 205 k€ par rapport au budget 2025.

Le programme d'investissement se normalise avec la fin de plusieurs chantiers. Il intègre les premiers travaux relatifs au programme d'optimisation et de rénovation énergétique des bâtiments, la restructuration du complexe sportif Yves du Manoir et le début de l'opération de réaménagement de l'Hôtel de Ville.

En ce qui concerne le programme de logements sociaux, le solde acquisitions – cessions est de -100 k€, auquel s'ajoute une surcharge foncière de 400 k€.

Au total, les investissements pour 2026 s'élèvent à 5 M€. Compte tenu de recettes d'investissement budgétées à hauteur de 3 M€, le besoin de financement des investissements avant autofinancement s'élève à 2 M€.

Ce besoin est couvert pour partie par le résultat de fonctionnement et laisse apparaître un besoin de financement de 779 k€ pour l'année 2026.

L'endettement de la Ville devrait continuer à s'amortir pour atteindre un montant de 1,1 M€ en fin d'année 2026. La réserve de trésorerie devrait, à la même date, s'élever à 5,3 M€, contre 3,5 M€ fin 2024. La situation financière reste donc très solide, avec un endettement net (emprunts – trésorerie) négatif.



DETAIL DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Section de fonctionnement (en k€)	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	BP 2026	BP 26/BP 25
Recettes réelles de fonctionnement	16 036	17 695	16 587	16 777	1,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	15 359	14 287	15 555	15 540	-0,1%
Résultat réel de fonctionnement	677	3 408	1 032	1 237	

La progression des recettes pour l'année 2026 devrait être supérieure à celle des dépenses, conduisant à un résultat de fonctionnement supérieur à l'année précédente.

On notera que le résultat de fonctionnement correspond à l'épargne brute dans le cadre de l'exercice budgétaire.

Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement (en k€)	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	BP 2026	BP 26/BP 25
013 Atténuation de charges	35	43	76	67	-11,7%
70 Produits et services du domaine	1 787	1 950	2 030	2 113	4,1%
73 Impôts et taxes	1 860	1 010	1 010	1 093	8,2%
731 Fiscalité locale	10 230	11 350	11 400	11 683	2,5%
74 Dotations et participations	1 094	1 190	1 059	965	-8,9%
75 Autres produits de gestion courante	920	900	938	826	-11,9%
76 Produits financiers	110	132	75	30	-60,0%
77 Produits spécifiques	0	1 120	0	0	-
Sous-total recettes réelles de fonct.	16 036	17 695	16 587	16 777	1,1%
Opérations d'ordre	41	95	59	64	-
Total recettes de fonctionnement	16 077	17 790	16 646	16 840	1,2%

Les recettes de fonctionnement progressent de 190 k€ (+1,1%).

Le chapitre 013 (atténuation de charges) est en légère diminution et comprend les remboursements sur rémunérations et charges du personnel au titre des organismes de protection sociale.

Les produits et services du domaine (chapitre 70) sont en augmentation de 83 k€ (+4,1%) en raison de la hausse annuelle des tarifs des participations familiales (+34 k€), de l'ajustement des mises à disposition de personnel auprès de POLD (+17 k€) et de l'augmentation des redevances d'occupation du domaine public (+42 k€) en raison de l'élargissement de l'assiette sur certaines autorisations de voirie.

Les impôts et taxes comprennent l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (MGP), stable par construction, et pour la première année, le versement d'une quote-part du DILICO versé en 2025, à l'origine de la hausse constatée de ce chapitre.

La fiscalité locale (chapitre 731) progresse de 178 k€ (+2,5%).

Cette augmentation intègre :

- La revalorisation nationale de 1,5% des valeurs locatives retenues pour le calcul de la taxe foncière. Les taux de fiscalité directe ne sont pas modifiés en 2026.
- La hausse des droits de mutation réévalués à 950 k€ (+100 k€ par rapport au budget primitif 2025), compte tenu du rebond observé sur les transactions immobilières en 2025.



Les dotations et participations (chapitre 74) sont en baisse de 8,9%, en raison principalement de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) estimée à 174 k€ (-36,1%).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) correspondent aux loyers immobiliers et redevances de DSP (crèches, cinéma, marché). La baisse de ce chapitre s'élève à 11,9%. Elle se justifie, d'une part, par la suppression du loyer de la crèche de La Croix Blanche, fermée en septembre 2025, et, d'autre part, de la réduction des loyers encaissés sur les chambres de service. En effet, celles-ci étant principalement achetées vides, la perception des loyers a été inférieure à l'année précédente et les cessions vers les bailleurs plus rapides.

Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en k€)	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	BP 2026	BP 26/BP 25
011 Charges à caractère général	4 426	4 093	4 549	4 191	-7,9%
dont électricité et chauffage	723	626	634	575	-9,2%
012 Charges de personnel	6 400	6 302	6 708	6 823	1,7%
014 Atténuation de produits	1 974	1 907	1 391	1 460	4,9%
65 Autres charges de gestion courante	2 376	1 799	2 842	3 009	5,9%
66 Charges financières	179	162	62	54	-12,7%
67 Charges spécifiques	3	22	3	3	0,0%
Sous-total dépenses réelles de fonct.	15 359	14 287	15 555	15 540	-0,1%
042 Opérations d'ordre	470	1 762	665	815	22,6%
023 Virement à la section d'investissement	249	0	426	485	13,9%
Total dépenses de fonctionnement	16 077	16 049	16 646	16 840	1,2%

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 15 k€ (-0,1%).

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent les achats-prestations de service, les fluides, les fournitures, mais également les contrats, les locations mobilières et immobilières, charges de copropriété, les dépenses d'entretien-réparation et maintenance, les dépenses d'honoraires et impôts et taxes.

Ce chapitre de dépenses est en diminution de 358 k€ (-8%), plus particulièrement en raison :

- De la suppression du contrat de délégation de service public de la crèche de la Croix Blanche (-129 k€),
- De la baisse des assurances de dommage-ouvrage (-26 k€) compte tenu de chantiers prévisionnels moindres en 2026.
- Du passage en régie de l'entretien des terrains de sport Yves du Manoir (-16 k€),
- De la diminution des dépenses d'apprentissage qui ne sont plus accompagnés financièrement par le CNFPT (-17 k€),
- De la baisse des dépenses énergétiques (-59k€).

En détail, les dépenses énergétiques devraient s'établir à 575 k€, soit une baisse de 9,2% par rapport au budget primitif 2025, grâce à l'évolution favorable du prix du gaz.

	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Gaz	209	280	212
Électricité bâtiments	314	276	286
Electricité éclairage public	103	78	78
TOTAL ENERGIE (k€)	626	634	575

On rappellera que ce poste s'élevait à 305 k€ en 2021.



Concernant l'électricité :

- Pour la partie bâtiments, le montant des dépenses s'élevait à 276 k€ au budget 2025. Il est inscrit un montant de 286 k€ au budget primitif 2026. Ce montant intègre les nouveaux locaux municipaux (médiathèque, police municipale). La consommation est estimée à 888 Mwh, stable à périmètre équivalent.
- Pour la partie éclairage public, le montant des dépenses s'élevait à 78 k€ au budget 2025. Il est inscrit un montant de 78 k€ au budget primitif 2026 (soit un objectif en volume de 245 MWh). On rappellera que les efforts menés au cours des dernières années pour accélérer le passage en leds de l'ensemble des éclairages de la Ville et la télégestion des infrastructures ont permis de réduire significativement la consommation de la ville depuis plusieurs années.

S'agissant du gaz, le montant inscrit au budget 2025 s'élevait à 280 k€. Les dépenses de l'année 2026 devraient s'élever à 212 k€. Ce chiffre intègre une baisse de la consommation estimée compte tenu de la consommation réelle constatée en 2025 (1 772 Mwh).

Le lancement de l'optimisation et la rénovation énergétique des bâtiments communaux devrait permettre de réduire les consommations énergétiques en volume sur les prochaines années.

Les charges de personnel (chapitre 012) progressent de 1,7% (+115 k€) pour s'établir à 6 823 k€.

La progression des dépenses de personnel s'explique d'une part par les augmentations indiciaires (+ 100 k€) :

- L'augmentation du SMIC de 2% sur l'année 2026 (+ 12 k€),
- L'augmentation du GVT (glissement, vieillesse, technicité) et du RIFSEEP (+ 31 k€),
- Et l'augmentation de 3 points de la contribution à la CNRACL (+ 67 k€).

Et d'autre part, par une légère variation des effectifs à la hausse (+15 k€) si l'on prend en compte :

- La création du poste d'assistant des pôles aménagement et attractivité et services à la population,
- Et le solde des départs et arrivées.

Le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement reste stable à 43,9%, niveau moyen des charges de personnel de la Ville depuis 2016, et reste très en deçà du ratio des villes de même strate (57%) et du ratio de la moyenne départementale (50,9%).

Le chapitre 014 (atténuation de produits) est en hausse de 4,9% (+ 69 k€) par rapport au budget 2025. Il reprend les prélèvements subis depuis 2012 au titre des fonds de péréquation et du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités :

- Le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF) pour un montant de 675 k€. La baisse du revenu par habitant de la commune sur la période de référence devrait conduire à bénéficier d'un allégement de 196 k€ par rapport au budget primitif 2025.
- Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 500 k€ (-14 k€ par rapport au budget primitif 2025).
- Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités pour un montant de 280 k€. Cette contribution prélevée pour la première fois en 2025 a été instaurée en début d'année et ne figurait donc pas au budget 2025.



Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) progressent de 5,9 %, soit +167 k€.

La contribution intercommunale (FCCT) est inscrite au budget pour un montant de 1 910 k€, proche du niveau retenu au budget 2025 (1 885 k€). Ce montant pourrait être revu à la baisse en cas de reconduction du Pacte financier et fiscal liant les Villes membres de POLD. Cette reconduction n'étant pas acquise à ce stade eu égard aux conséquences induites par la décision constitutionnelle n° 2024-1085 QPC du 25 avril 2024, une hypothèse prudente a été retenue.

Par ailleurs, la Ville maintient une approche prévisionnelle prudente pour l'évaluation d'autres postes de dépenses, compte tenu des dossiers et procédures de DSP en cours.

Ce chapitre regroupe également les contributions obligatoires, les subventions versées au centre communal d'action sociale (CCAS) et aux associations, les indemnités et cotisations des élus, ainsi que les contributions aux syndicats de regroupement et à la brigade des sapeurs-pompiers. Le total de ces postes diminue de 26 k€.

Les charges financières (chapitre 66) intègrent les intérêts des emprunts pour 54 k€, en baisse de 8 k€ compte tenu de l'amortissement progressif de l'emprunt bancaire souscrit en 2009 pour acquérir les terrains du Haras Lupin.

Les charges spécifiques (chapitre 67) restent au même niveau qu'au budget 2025. A noter qu'en raison de la nouvelle nomenclature M57, les charges exceptionnelles ont été basculées pour grande partie dans le chapitre 65 (autres charges de gestion courante).

Les opérations d'ordre (chapitre 042) intègrent les dotations aux amortissements et aux provisions (815 k€) en forte hausse (+150 k€) en raison du niveau élevé des investissements réalisés.

Le résultat de fonctionnement

Le résultat réel de fonctionnement s'établit à 1 237 k€, en augmentation par rapport au budget 2025 (1 032 k€).

Ce résultat est supérieur à l'objectif de moyen terme visé par la ville en phase budgétaire, réévalué à 1,2 M€.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Section d'investissement (en k€)	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles d'investissement	7 798	5 408	5 607	3 008
Dépenses réelles d'investissement	13 801	14 768	6 605	5 024
Résultat réel d'investissement	-6 003	-9 359	-998	-2 016

Les dépenses d'investissement du budget 2026 reviennent progressivement à un montant plus normalisé compte tenu de l'arrivée à maturité de plusieurs projets travaillés depuis le début du mandat en cours.

Par ailleurs, le programme de logements sociaux devrait s'alléger compte tenu de l'arrivée progressive à son terme de la procédure de la DUP (acquisitions par préemption). Concernant celle-ci, le solde acquisitions – cessions devient positif en 2026 (+469 k€). Parallèlement, la ville poursuit néanmoins ses acquisitions immobilières (+567 k€) pour développer à terme une offre de logement social diffuse sur son territoire.



Dans le même temps, les recettes d'investissement atteignent près de 3 M€.

Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement (en k€)	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
10 Dotations	1 103	1 178	1 697	883
13 Subventions d'investissement	4 912	4 208	1 932	1 240
16 Emprunt - Dépôts et cautionnements	950	4	948	0
21 Immobilisations corporelles	0	8	0	0
23 Immobilisations en cours	0	0	0	0
275 Autres immobilisations financières	0	10	0	0
024 Produits des cessions d'immobilisations	834	0	1 030	885
Sous-total recettes réelles d'investissement	7 798	5 408	5 607	3 008
040 Opérations d'ordre	470	2 367	665	815
1641 Emprunt d'équilibre	5 325	0	0	779
021 Virement de la section de fonctionnement	249	0	426	485
Total recettes d'investissement	13 842	7 775	6 698	5 087

Les dotations sont en baisse. Ce chapitre comprend le FCTVA et la taxe d'aménagement.

Les subventions d'investissement inscrites au budget 2026 représentent 60% des investissements subventionnables. On rappellera les principaux partenaires financiers de la Ville intervenant en 2026 : Département des Hauts de Seine, Région Ile de France, Etat (Fonds verts, DSIL), Métropole du Grand Paris (FIM), CAF, Sigeif, etc.

Les principales subventions concernent les grandes opérations suivantes :

- Réaménagement du complexe sportif Yves du Manoir : 389 k€
- Optimisation et rénovation énergétique des bâtiments : 439 k€

Les cessions immobilières aux bailleurs sociaux (logement social) sont inscrites pour un montant de 700 k€. En complément, la ville devrait céder les murs du cabinet médical de la Grande Rue pour un montant de 185 k€ au cours de l'année 2026.

Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en k€)	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	BP 2026
Grandes opérations	7 761	8 576	2 917	1 731
Investissements courants	2 355	3 098	2 654	1 979
Acquisitions immobilières, surcharges foncières	1 910	1 394	849	1 198
Remboursement capital des emprunts	1 775	1 700	185	116
Sous-total dépenses réelles d'investissement	13 801	14 768	6 605	5 024
Opérations d'ordre	41	700	59	64
Dépenses d'équilibre	0	0	34	0
Total dépenses d'investissement	13 842	15 468	6 698	5 087

Les dépenses réelles d'investissement devraient atteindre un montant de 5 024 k€ au budget 2026.

Les grandes opérations budgétées pour 2026 s'élèvent à 1 731 k€ dont :

- Réaménagement du complexe sportif Yves du Manoir : 666 k€ (projet reporté de 2025 à 2026)
- Rénovation et optimisation énergétique des bâtiments pour un montant de 791 k€ portant essentiellement sur la mise en place d'une gestion technique des bâtiments (GTB)



- de la ville et la solarisation de la couverture des tennis Yves du Manoir. En complément, des études pour la rénovation des salles paroissiales sont incluses pour un montant de 80 k€.
- La poursuite des études du projet de l'Hôtel de ville : 189 k€

Les investissements courants, d'un montant de 1 979 k€ portent principalement sur des travaux d'amélioration des bâtiments municipaux et des espaces publics. Ce poste est en baisse de 675 k€ par rapport au budget primitif 2025 en raison du retour à un montant plus normatif après une année 2025 exceptionnelle (végétalisation d'une cour d'école : 335 k€, vidéoprotection : 370 k€, ...).

La répartition par secteur est la suivante :

- Bâtiments (394 k€ au budget 2026 contre 490 k€ au budget 2025)
- Voirie et éclairage (641 k€ au budget 2026 contre 573 k€ au budget 2025)
- Numérique (86 k€ au budget 2026 contre 170 k€ au budget 2025)

Dans la poursuite des années précédentes il est inscrit un budget de 33 k€ fléché vers le **budget participatif**.

Les acquisitions immobilières et surcharges foncières correspondent aux dépenses au titre de la politique de logement social de la Ville mais également de son patrimoine propre. En ce qui concerne le logement social, les acquisitions sont prévues à hauteur de 798 k€ (DUP et Acquisitions Fonds Huguenot). Les surcharges foncières inscrites au budget 2026 (400 k€) sont en progression en prévision des contraintes SRU qui devraient s'imposer sur les prochaines années.

	BP 2025	BP 2026
Acquisition chambres de services DUP	414	231
Acquisition biens immobiliers autres logements sociaux	0	567
Surcharges foncières	265	400
TOTAL DEPENSES LOGEMENT SOCIAL	679	1 198
Cessions chambres de services DUP	741	700
SOLDE RECETTES-DEPENSES	62	-498

Les logements acquis ont vocation à être cédés à un bailleur social à un horizon de 2 à 3 ans. Ces opérations peuvent être considérées davantage comme un portage qu'un investissement.

Le remboursement du capital des emprunts comprend l'annuité de l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale (116 k€).

Le résultat d'investissement

Le besoin en financement net des investissements s'élève donc à -2 016 k€ pour l'année 2026.

C. LE RESULTAT COMPTABLE

Le solde des résultats de fonctionnement et d'investissement est négatif et s'élève à -779 k€ (inscrit en emprunt d'équilibre). Il correspond au résultat comptable et pourra être compensé au moment de l'affectation des résultats de l'année 2025.



TRESORERIE ET ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Au 31 décembre 2026, l'encours de la dette sera de 1 104 k€ soit 124 € par habitant, à comparer à la moyenne nationale de la strate de 755€ par habitant et à la moyenne départementale de 1 394€ par habitant.

Cet encours correspond à l'emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale (encours : 1 104 k€ à fin 2026). Le montant des intérêts pour l'année 2026 s'élèvera à 54 k€ et l'annuité en capital sera d'un montant de 116 k€.

Le budget 2026 n'intègre pas de recours complémentaire à l'emprunt.

En parallèle, la Ville devrait disposer à la fin de l'année 2026 d'un excédent de trésorerie d'un montant de 5,3 M€ (3,5 M€ au budget 2025 en fin d'année).



RAPPEL DES DOTATIONS ET PEREQUATIONS

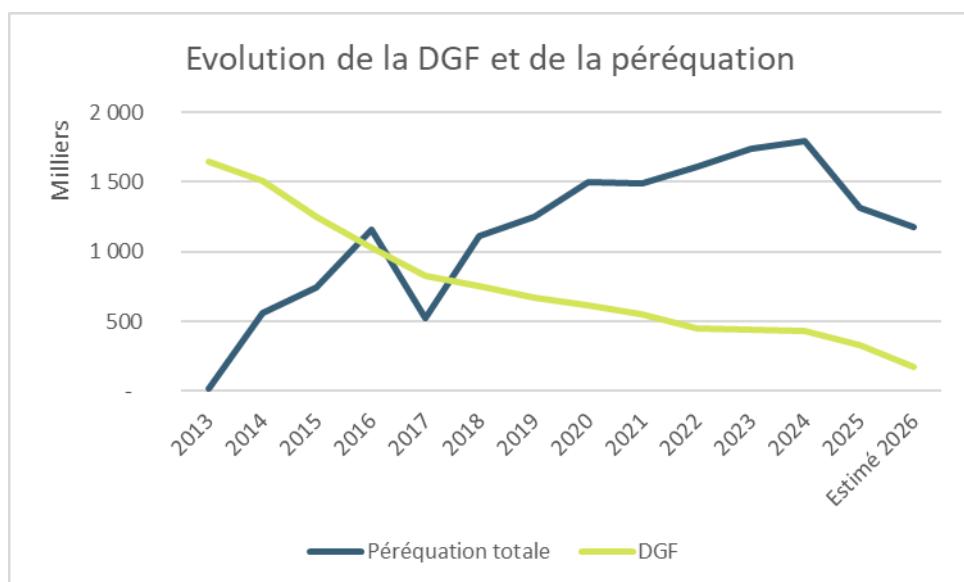
La poursuite des prélèvements élevés subis par la Ville sur ses ressources propres au titre des mécanismes de dotations et péréquations, justifie un rappel spécifique.

Les charges de péréquation (FSRIF et FPIC) sont retenues pour un montant de 1 175 k€ au budget 2026 (- 209 k€ par rapport au budget 2025). Rappelons qu'en 2023, les villes de Saint-Cloud et Vaucresson ont déposé devant le Conseil Constitutionnel une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) relative à la répartition dérogatoire du FPIC au sein de la MGP. Celui-ci leur a donné raison en avril 2024.

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 174 k€ (- 98 k€ par rapport au budget 2025, - 154 k€ par rapport au réalisé 2025). Cette dotation s'érode année après année.

Sur la période 2013-2026, ce solde représente un prélèvement de 2 629 k€ sur les ressources de la Ville.

Le tableau ci-dessous illustre l'effet de ciseau subi par la Ville au titre de ces deux postes depuis 2013.



PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières - ratios	Valeurs BP 2026	Moyennes nationales de la strate - <i>Données 2024 Source Bercy Collectivités</i>	Moyennes départementales - <i>Données 2024 Source SFDL</i>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 740€	1 101€	1 949€
Produit des impositions directes/population	1 183€	607€	1 055€
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 879€	1 315€	2 217€
Dépenses d'équipement brut/population	387€	441€	585€
Encours de la dette/population	124€	755€	1 394€
Dotation globale de fonctionnement/population	19€	163€	63€
Dépenses de personnel/ Dépenses réelles de fonctionnement	43,9%	57,06%	50,92%

